

L'an deux mil dix-neuf, le trois juillet à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de la commune de Condé-sur-Sarthe se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Sophie LEMÉE, Maire et sur la convocation adressée le 27 Juin 2019.

Etaient présents : Anne-Sophie LEMÉE, Stéphane FOURNIER, Catherine JAMET, Luc BUFFLER, Jacques ESNAULT, Vincent TOREAU, Gwenaëlle OUVRARD, Delphine CAZARD, David RIDRAY, Ghislain CHESNOT, Caroline ENOUF.

Monsieur Hervé DAVIAU est arrivé au point n°4

Madame Aline MARGUERITTE donne pouvoir à Madame Anne-Sophie LEMÉE

Monsieur Yves-Marie LE TROQUER donne pouvoir à Monsieur Vincent TOREAU

Monsieur Gilles HAVARD donne pouvoir à Monsieur Luc BUFFLER

Madame Delphine CAZARD est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

Madame LEMÉE propose de retirer de l'ordre du jour le point n°4 : avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour le balayage mécanisé au motif que ce point est sans objet.

ORDRE DU JOUR :

- **N°1 : Montant de la participation financière pour la scolarisation des enfants domiciliés hors Condé-sur-Sarthe et hors Alençon et souhaitant être scolarisés à Condé-sur-Sarthe pour l'année scolaire 2019-2020 :**

Madame JAMET, Adjoint au Maire, fait part au Conseil Municipal que la commission scolaire réunie le 17 juin dernier propose de fixer le montant de la participation financière pour la scolarisation des enfants domiciliés hors Condé-sur-Sarthe et hors Alençon souhaitant être scolarisés à Condé-sur-Sarthe pour l'année scolaire 2019-2020 à 199€ soit une augmentation de 2% par rapport à l'année scolaire 2018-2019 où le montant était de 195€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-fixe à 199€ le montant de la participation financière pour l'année scolaire 2019-2020 pour la scolarisation des enfants domiciliés hors Condé-sur-Sarthe et hors Alençon et souhaitant être scolarisés à Condé-sur-Sarthe pour l'année scolaire 2019-2020.

- **N°2 : Fixation des tarifs de la garderie périscolaire et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2019-2020 :**

Madame JAMET, Adjointe au Maire, rappelle les tarifs de la garderie périscolaire et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Garderie du matin de 7h30 à 8h20 : 0.987€ arrondi à 1€
- Garderie du mercredi midi de 11h30 à 12h30 : 0.987€ arrondi à 1€
- Garderie du soir de 16h40 à 17h10 : 0.987€ arrondi à 1€
- Garderie du soir et étude surveillée de 16h40 à 18h30 : 1.989€ arrondi à 2€

Madame JAMET dresse un bilan financier du service de garderie et d'étude surveillée du 1^{er} mai 2018 au 31 mai 2019 :

Les recettes proviennent exclusivement des participations des familles et s'élèvent à 15 869.33€

Les dépenses sont de 21 670.27€ et se répartissent entre les salaires des enseignants chargés de l'étude : 12 670.27€ et les salaires des agents communaux chargés de la garderie du matin et du soir : 9 000.00€

Soit un déficit de 5 800.94€

La fréquentation quotidienne moyenne de la garderie et de l'étude surveillée est :

Garderie du matin : 27 élèves
Garderie du soir : 28 élèves
Etude surveillée: 29 élèves

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de la garderie périscolaire et de l'étude surveillée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

-fixe les tarifs de la garderie périscolaire et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2019-2020 à :

Garderie du matin de 7h30 à 8h20 : 0.987€ arrondi à 1€

Garderie du soir de 16h40 à 17h10 : 0.987€ arrondi à 1€

Garderie du soir et étude surveillée de 16h40 à 18h30 : 1.989€ arrondi à 2€

N°3 : Demande de subvention Festival des Musiques et des Chorales:

Madame JAMET, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal de la demande de subvention émanant de la Ligue de l'Enseignement pour le Festival des Musiques et de Chorales qui s'est tenu du mardi 25 juin au vendredi 28 juin 2019.

Le Festival est ouvert à tous les élèves des écoles de la Communauté Urbaine d'Alençon.

Madame JAMET informe que c'est une manifestation de qualité à laquelle ont participé cinq classes élémentaires de Condé-sur-Sarthe et précise que toutefois la demande de subvention d'un montant de 1 081€ - soit un coût de revient de 11.50€ par enfant - est arrivée tardivement.

La commission scolaire réunie le 17 juin dernier a émis un avis défavorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :
-décide de ne pas allouer de subvention à la Ligue de l'Enseignement pour le Festival des Musiques et des Chorales.

- **N°4 : Convention pour le remboursement des frais de traitements des déchets de balayage mécanisé:**

Monsieur FOURNIER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la Ville d'Alençon propose à la commune de signer une convention pour le remboursement des frais de traitement des déchets issus du balayage mécanisé sur le territoire de la commune.

Il est rappelé que la Ville d'Alençon a lancé une consultation pour le traitement des déchets issus du balayage sur les communes d'Alençon, Champfleu, Condé-sur-Sarthe, Damigny, Gandelain, Saint-Germain-du-Corbéis, Valframbert, Cerisé, Cuissai, Larré, Lonrai, Saint-Denis-sur-Sarthon, Semallé et la Communauté Urbaine d'Alençon.

Le marché est un accord cadre à bons de commande avec un montant maximum de 33 500€ H.T. par période d'exécution, conclu en application des articles R 2162-1 à 14 du Code de la Commande publique. Il est conclu pour une période d'un an renouvelable deux fois un an.

A ce titre, la Ville d'Alençon assure le paiement de cette dépense mais il revient à chaque commune et à la CUA de prendre en charge les dépenses afférentes à cette compétence.

C'est pourquoi, il convient de définir les nouvelles modalités de prise en charge des dépenses concernant le traitement des déchets issus du balayage entre les différentes communes membres du groupement de commande pour le balayage mécanisé soit pour : la Communauté Urbaine d'Alençon, Cerisé, Champfleu, Condé-sur-Sarthe, Cuissai, Damigny, Lonrai, Saint-Germain-du-Corbéis, Valframbert, Semallé, Gandelain, Larré, Saint-Denis-sur-Sarthon.

Par délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Alençon en date du 25 mars 2019, il a été convenu qu'à la fin de chaque année civile, la Ville d'Alençon facturera le traitement des déchets issus du passage de la balayeuse à l'ensemble des participants au marché mutualisé pour le balayage, par application de la formule suivante : (total tonnes collectées/total kms balayage réalisés) X total kms de la collectivité X prix de traitement de la tonne TTC.

Il est donc proposé, à ce titre, d'arrêter ces modalités dans une convention de remboursement des frais de traitement des déchets issus du balayage correspondant à chaque situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-accepte de rembourser à la Ville d'Alençon les frais de traitement des déchets issus du balayage mécanisé.

-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer la convention de remboursement des frais de traitement des déchets issus du balayage mécanisé.

• **N°5 : Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet:**

Madame LEMÉE, Maire, informe le Conseil Municipal que Monsieur Maxime GIBORY, adjoint technique, occupant le poste de responsable des services techniques a obtenu le concours d'agent de maîtrise le 21 mai 2019 et demande à être nommé sur ce grade.

Ce grade correspond à l'emploi occupé par l'agent. C'est pourquoi il est proposé de créer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} août 2019 et de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter de la même date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-crée un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} août 2019

-prévoit que l'agent pourra effectuer des heures supplémentaires

-supprime un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} août 2019

-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

• **N°6 : Attribution du RIFSSEP (régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) au grade des agents de maîtrise :**

Madame LEMÉE, Maire, rappelle au Conseil Municipal que, par une délibération du 05 septembre 2018, le RIFSSEP (régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été instauré ; que cette délibération ne prévoit pas l'attribution du RIFSSEP pour le grade des agents de maîtrise.

C'est pourquoi, il est proposé d'une part de compléter la troisième partie de la délibération du 05 septembre 2018 en son article 8 en y ajoutant le grade des agents de maîtrise pour la filière technique.

D'autre part, il est proposé d'augmenter le montant maximal annuel de l'I.F.S.E.(indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) pouvant être attribué dans la collectivité au responsable des services techniques et de porter ce montant à 8 100€ au lieu de 4 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-complète la délibération du 05 septembre 2018 portant mise en place du nouveau régime indemnitaire en sa troisième partie, article 8 en y ajoutant le grade d'agent de maîtrise.

-augmente le montant maximal annuel de l' I.F.S.E. (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) pouvant être attribuée dans la collectivité au responsable des services techniques et de porter ce montant à 8 100€ au lieu de 4 500€.

-autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

DIVERS :

Attribution Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux rue de la Vallée :

Madame LEMÉE, Maire, porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux d'un montant de 86 420.80€ été allouée pour les travaux d'aménagement sécuritaire rue de la Vallée.

Ouverture du Club Diamant Condéen :

Madame LEMÉE, Maire, informe le Conseil Municipal que le Club du Diamant Condéen sera ouvert tous les jeudis après-midi pendant les mois de juillet et août.

Conseil d'Ecole du 25 juin 2019 :

Madame JAMET, Adjoint au Maire, porte à la connaissance du Conseil Municipal le compte-rendu du dernier conseil d'école du 26 juin dernier.

Les prévisions d'effectifs à la rentrée scolaire 2019 sont :

Petite section : 19 ; toute petite section : 1

Moyenne section : 24

Grande section : 27

CP : 21

CE1 : 19

CE2 : 22

CM1 : 24

CM2 : 23

Soit un total de 180 élèves

Travaux rue de la Vallée :

Monsieur FOURNIER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que les travaux sur le réseau d'assainissement rue de la Vallée réalisés par l'entreprise SADE se terminent le 8 juillet et que les travaux d'aménagement sécuritaire effectués par l'entreprise COLAS se dérouleront du 22 juillet au 2 août 2019 pour reprendre le 26 août 2019 et se terminer le 31 octobre 2019.

Travaux rue des Lilas:

Monsieur FOURNIER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'ENEDIS prévoit la réalisation de travaux de renouvellement du réseau basse tension rue des Lilas avant la fin de l'année 2019.

Etude aménagement entrée d'agglomération :

Madame LEMÉE, Maire, porte à la connaissance du Conseil Municipal que dans le cadre de l'étude d'aménagement de l'entrée ouest d'Alençon les services du Département ont réalisé un comptage de circulation avec analyse de vitesse sur la RD112 dans l'agglomération de « La Boissière ». Cette étude réalisée du 28 mai au 4 juin 2019, montre que la RD 112 supporte un trafic de l'ordre de 9400 véhicules/jour dont 3.5% de poids lourds. Concernant le comportement des usagers, la vitesse moyenne est de 49 km/h et 85% des véhicules roulent en dessous de 58 km/h, ce qui constitue la vitesse de référence.

Travaux ravalement de façade restaurant scolaire :

Madame LEMÉE, Maire, informe le Conseil Municipal que les travaux de ravalement de façade du restaurant scolaire ont débuté le 24 juin.

Eclairage terrain de foot :

Madame LEMÉE, Maire, informe que le remplacement de l'éclairage du terrain de foot a été réalisé par la Communauté Urbaine d'Alençon.

Concours des Villes et Villages Fleuris :

Le jury du concours des Villes et Villages Fleuris passera sur la commune le 18 juillet 2019.

Changement de présidence de l'Association Sport et Loisirs :

Monsieur BUFFLER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Jean-Paul RICOUP de sa fonction de Président de l'Association Sport et Loisirs et de l'élection de Messieurs Mickaël BRIERE et Alain BOURGOISE aux fonctions de co-Président.

Ouverture du Centre de Loisirs sans hébergement :

Le Centre de Loisirs sans Hébergement sera ouvert du 8 juillet au 2 août 2019.

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra mercredi 04 septembre 2019.

Numéro d'ordre	Objet de la délibération
1	Montant de la participation financière pour la scolarisation des enfants domiciliés hors Condé-sur-Sarthe et hors Alençon et souhaitant être scolarisés à Condé-sur-Sarthe pour l'année scolaire 2019-2020
2	Fixation des tarifs de la garderie périscolaire et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2019-2020
3	Demande de subvention Festival des Musiques et des Chorales
4	Convention pour le remboursement des frais de traitements des déchets de balayage mécanisé
5	Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet
6	Attribution du RIFSSEP (régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) au grade des agents de maîtrise